

Le renouvellement des agriculteurs

Deux départs sur trois remplacés en Bourgogne-Franche-Comté

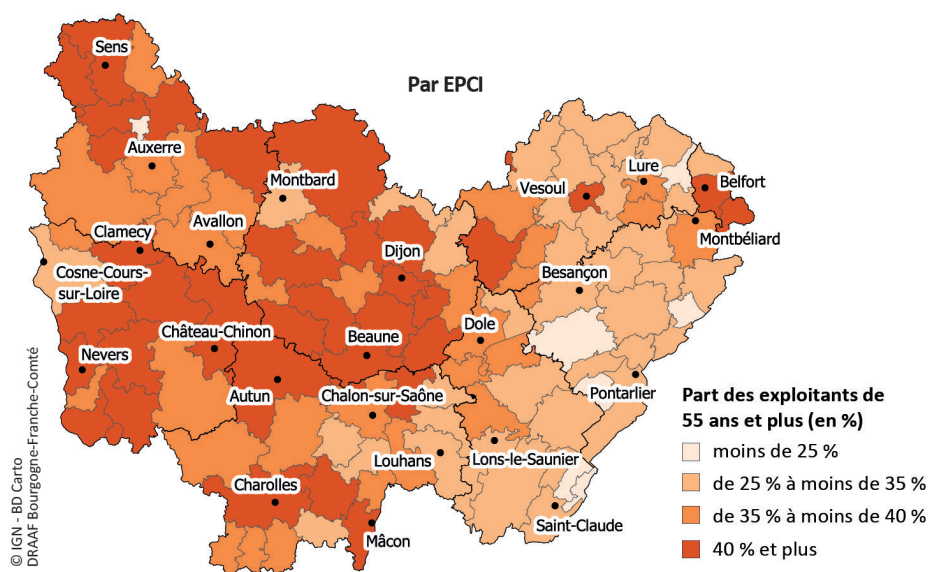
En 2024, 24 600 chefs et cheffes d'exploitation exercent leur activité en Bourgogne-Franche-Comté d'après les données de la MSA. Entre 2019 et 2024, leur nombre a diminué de 7 %. L'ouest de la région est plus touché par cette baisse des effectifs en raison notamment de la part élevée d'exploitants âgés. Environ deux départs sur trois sont remplacés en moyenne mais avec des fortes disparités locales et selon les activités agricoles. Les départs d'éleveurs laitiers du massif du Jura sont ainsi très bien compensés par de nouvelles installations. À l'inverse, seulement un éleveur de bovins viande sur trois est remplacé en moyenne dans la région.

Au premier janvier 2024, d'après les données de la MSA, la Bourgogne-Franche-Comté compte 27 100 cotisants non-salariés agricoles, dont 24 600 chefs et cheffes d'exploitation et 2 500 cotisants solidaires au sens de la MSA (9,3 % du total, cf. **Encadré 1**). Les résultats de l'étude sont calculés sur le champ des chefs et cheffes d'exploitations, hors cotisants solidaires.

Les exploitants sont plus âgés à l'ouest

La question du renouvellement des générations est essentielle dans un contexte de vieillissement des exploitants agricoles. En 2024, 37 % des exploitants ont 55 ans et plus. Il y a une nette dichotomie entre l'ouest et l'est de la région. Dans la majorité des EPCI des départements bourguignons, plus de 40 % des exploitants sont âgés de

Figure 1 - Part des exploitants de 55 ans et plus en 2024



Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2024

55 ans ou plus (cf. **figure 1**). À l'inverse, dans la partie franc-comtoise, moins de 40 % des exploitants dépassent les 55 ans dans la quasi-totalité des EPCI, hormis quelques exceptions en Haute-

Saône et dans le Territoire de Belfort. Cette part est même inférieure à un tiers sur l'ensemble des EPCI du massif du Jura, grâce au dynamisme de la filière « AOP Comté ».

Baisse des effectifs plus importante dans l'ouest de la région

Entre 2019 et 2024, la Bourgogne-Franche-Comté a perdu 1 800 exploitants (- 7 % en cinq ans). Sur la même période, le recul est de 8 % au niveau national. La baisse du nombre d'exploitants est plus marquée dans les départements de l'ouest de la région, entre - 7,1 % dans la Nièvre et - 9,2 % en Saône-et-Loire (cf. **figure 2**). À l'est, les effectifs diminuent plus modérément. C'est le cas notamment dans le Jura (- 2,2 %) et le Doubs (- 2,7 %), grâce en partie à une pyramide des âges plus jeune.

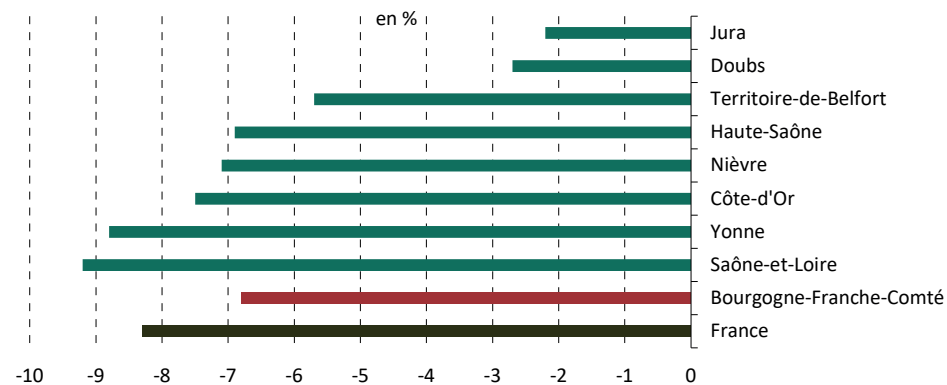
Environ deux exploitants sur trois remplacés

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux de sorties (voir définitions) s'élève à près de 23 % et celui des entrées à 16 % entre 2019 et 2024 (cf. **figure 3**). Pour 100 agriculteurs présents en 2019, environ 23 ne sont ainsi plus en activité en 2024 alors que près de 16 se sont installés sur la période. Le taux de remplacement, qui mesure le nombre d'installations sur le nombre de départs s'établit à 69 %. Cela signifie que plus de 2 agriculteurs sur 3 sont remplacés. Il y a néanmoins des disparités géographiques importantes (cf. **figure 4**). Au nord et à l'ouest de Dijon et dans le Charolais, moins d'un départ sur deux est remplacé. Dans l'Yonne et la Nièvre, le renouvellement est inférieur à la moyenne régionale dans une très grande majorité des EPCI. À l'inverse, dans le Doubs, le Jura, et l'est de la Haute-Saône, les taux de remplacement sont plus favorables. C'est particulièrement le cas dans certaines zones de la bande frontalière où les départs sont plus que compensés par les installations.

Des taux de remplacement très variables suivant les activités agricoles

Parmi les principales spécialisations agricoles de la région (au sens de la MSA : code ATEXA, cf. définitions), les instal-

Figure 2 - Évolution du nombre d'exploitants par département entre 2019 et 2024



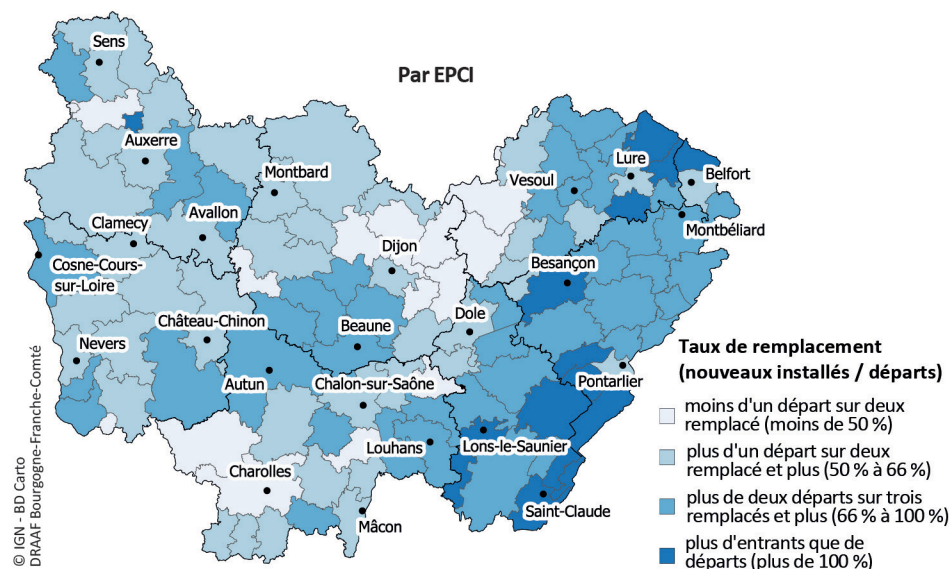
Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2019 et 2024

Figure 3 - Taux d'entrées, taux de sorties et taux de remplacement par département entre 2019 et 2024

Départements	taux de sorties (%)	taux d'entrées (%)	taux de remplacement (%)
Côte-d'Or	22,3	14,3	64,2
Doubs	19,8	17,3	87,4
Jura	22	19,3	87,8
Nièvre	21,8	14,3	65,5
Haute-Saône	22,3	15,2	68,2
Saône-et-Loire	24,5	14,8	60,3
Yonne	23,1	14,2	61,4
Territoire-de-Belfort	26,5	21,1	79,7
Bourgogne-Franche-Comté	22,6	15,5	68,7

Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2019 et 2024

Figure 4 - Taux de remplacement entre 2019 et 2024



Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2019 et 2024

lations ne compensent pas les départs d'agriculteurs. À l'inverse, en maraîchage-floriculture et en ovins-caprins, activités aux effectifs modestes dans la région, les entrées sont plus nombreuses que les sorties (cf. **figure 5**).

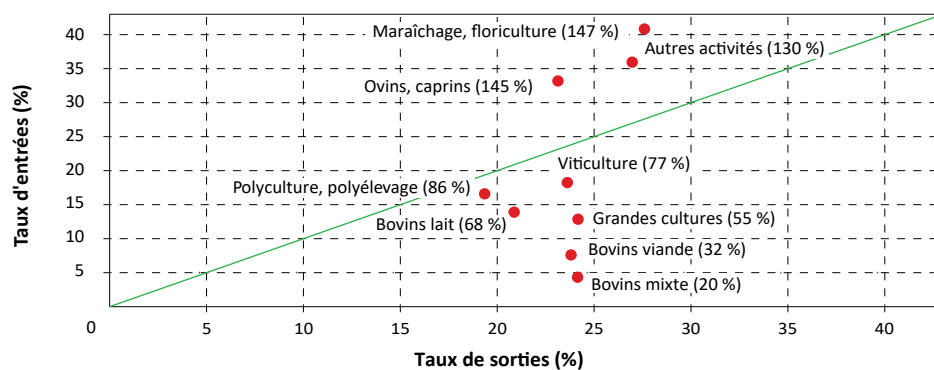
Un départ sur deux remplacé en grandes cultures

Parmi les départs de chefs et cheffes d'exploitation dont l'activité principale est « grandes cultures », un peu

plus d'un sur deux est remplacé sur la période. L'agrandissement des exploitations à l'œuvre dans cette spécialisation explique en grande partie ce taux de renouvellement moins élevé. Ce taux moyen cache de fortes disparités locales. Dans l'ouest de la Nièvre, le sud de l'Yonne et dans la plaine de l'est de la Saône-et-Loire, le taux de remplacement est globalement supérieur à la moyenne régionale, atteignant parfois plus de 80 % (en vert sur la **figure 6**). Sur ces territoires, l'activité d'élevage bovin est en recul au profit des grandes cultures. Pour un certain nombre de départs d'exploitants polyvalents « cultures- élevage », on peut supposer que les nouveaux installés n'ont conservé que l'activité grandes cultures. Cette hypothèse est renforcée par les taux de remplacement localisés des « polyculteurs-polyéleveurs » (en rouge sur la **figure 7**), très inférieurs à la moyenne régionale dans ces mêmes secteurs. Au contraire, certaines zones, par exemple dans la plaine autour de Dijon, connaissent des taux de remplacement inférieurs à un pour trois.

Globalement, la polyculture-polyélevage est l'activité la plus résiliente, avec un taux de remplacement de 86 %. Cette spécialisation combine le taux de sorties le plus bas (19,4 %) avec un taux d'entrée un point au-dessus de la moyenne régionale (16,5 %). À un niveau géographique fin, son taux de renouvellement fluctue sensiblement (cf. **figure 7**). Moins d'un de ces exploitants polyvalents sur deux est remplacé dans les territoires où souvent, l'activité « grandes cultures » se renouvelle mieux. À l'inverse, dans d'autres secteurs, elle « surperforme » en termes de remplacement des exploitants. C'est le cas dans le Morvan, l'est de la Haute-Saône, et dans une zone allant du Revermont jurassien aux premiers plateaux du Doubs. Dans ces zones traditionnelles d'élevage bovin, laitier ou viande, on peut y voir une plus grande polyvalence des nouveaux installés qui partagent plus leur temps de travail entre cultures et élevage que l'ancienne génération.

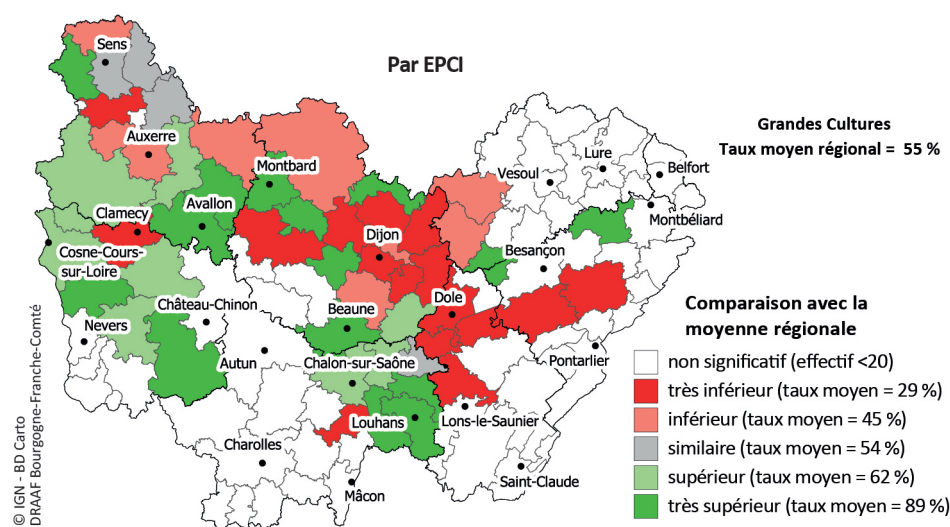
Figure 5 - Taux d'entrées et de sorties par ATEXA entre 2019 et 2024



Note de lecture : La diagonale représente la situation où le nombre de sorties serait égal au nombre d'entrées. Pour les Atexa situées au-dessous de la diagonale, les effectifs diminuent et pour celles se situant au-dessus, ils augmentent. Le taux de remplacement (taux d'entrées / taux de sorties) est indiqué entre parenthèses

Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2019 et 2024

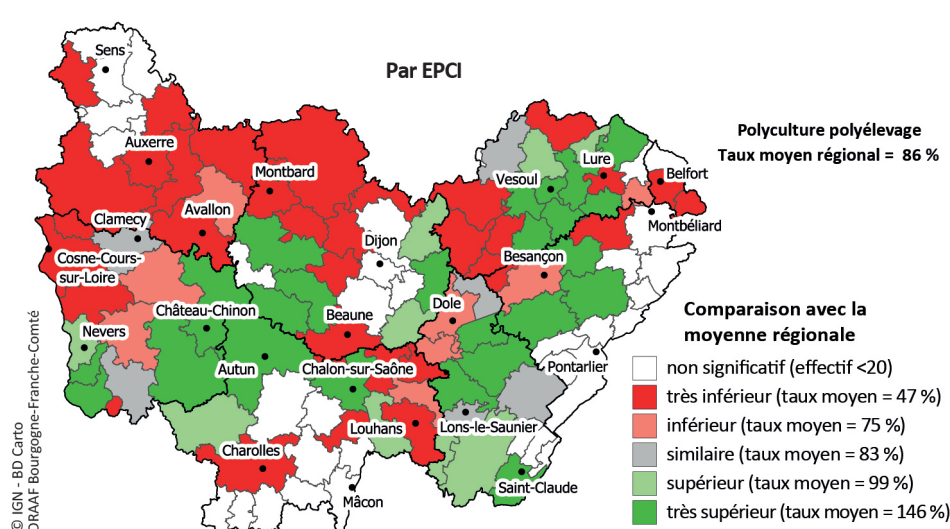
Figure 6 - Taux de remplacement entre 2019 et 2024 en Grandes cultures



Note de lecture : Dans les EPCI en rouge, le taux de remplacement en grandes cultures est très inférieur au taux moyen régional de cette spécialisation (55%). Dans ces EPCI en rouge, le taux de remplacement est en moyenne de 29 %.

Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2019 et 2024

Figure 7 - Taux de remplacement entre 2019 et 2024 en Polyculture-polyélevage



Note de lecture : Dans les EPCI en rouge, le taux de remplacement en polyculture-polyélevage est très inférieur au taux moyen régional de cette spécialisation (86 %). Dans ces EPCI en rouge, le taux de remplacement est en moyenne de 47 %.

Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2019 et 2024

La zone « Comté » préservée

En bovins lait, le taux de remplacement s'élève à 69 %. Dans la grande majorité des zones de production de lait standard où il reste encore un nombre significatif d'éleveurs laitiers, leur renouvellement est très largement insuffisant pour maintenir les effectifs (cf. figure 8). Sur le massif du Jura, la situation est inverse avec des départements d'éleveurs nettement mieux compensés grâce à l'attractivité des filières AOP fromagères. Dans certains secteurs de ce territoire, il y a même plus d'installations que de sorties.

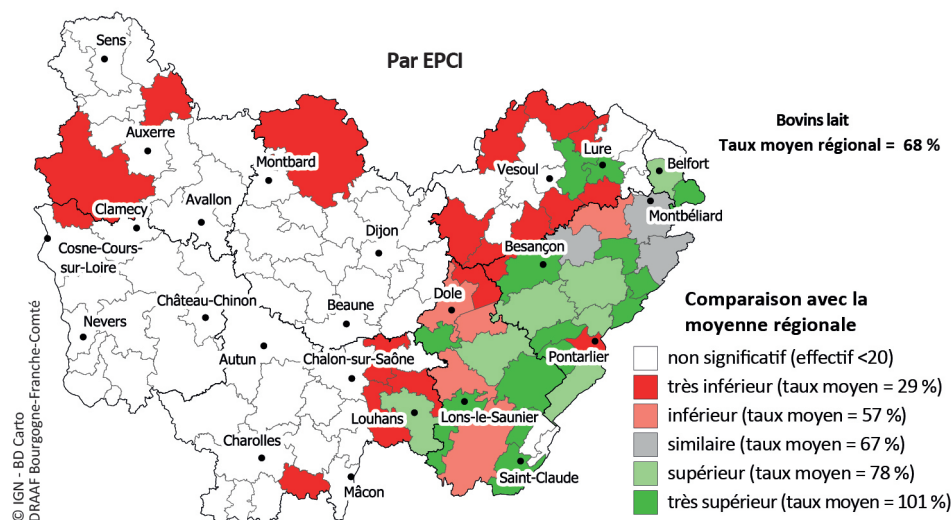
Trop peu d'installés en bovins viande

Sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté, seulement un éleveur de bovins viande sur trois est remplacé entre 2019 et 2024 contre un sur deux au niveau national. Cette spécialisation a ainsi perdu 16 % de ses effectifs et, avec les bovins-mixtes, elle est la plus touchée par les problèmes de remplacement. Dans un large territoire couvrant une grande partie de la Nièvre, le sud de l'Yonne, l'Auxois en Côte-d'Or et la partie morvandelle de la Saône-et-Loire, la situation est très dégradée avec des taux de remplacement souvent inférieurs à un pour dix et parfois même nuls. Le renouvellement des éleveurs de bovins allaitants est un peu meilleur autour de Charolles et Louhans mais il reste néanmoins inférieur à 50 % (cf. figure 9).

Des renouvellements contrastés en viticulture

La spécialisation viticole est très concentrée géographiquement puisque seulement six intercommunalités concentrent les trois quarts des effectifs. Le taux de renouvellement moyen est plutôt élevé (77 %), mais là encore avec de fortes disparités. En particulier, les deux EPCI les plus importants, «Beaune Côte et Sud-Communauté Beaune-Chagny-Nolay» et «Mâconnais Beaujolais Agglomération» (plus de 600 viticulteurs chacun), connaissent des trajectoires opposées (cf. figure 10). Dans le

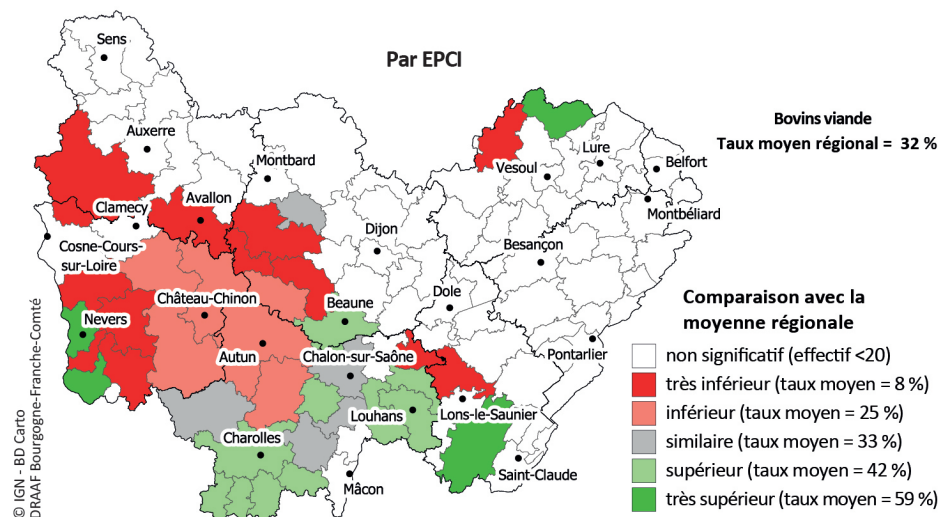
Figure 8 - Taux de remplacement entre 2019 et 2024 en Bovins lait



Note de lecture : Dans les EPCI en rouge, le taux de remplacement en bovins lait est très inférieur au taux moyen régional de cette spécialisation (68 %). Dans ces EPCI en rouge, le taux de remplacement est en moyenne de 29 %.

Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2019 et 2024

Figure 9 - Taux de remplacement entre 2019 et 2024 en Bovins viande



Note de lecture : Dans les EPCI en rouge, le taux de remplacement en bovins viande est très inférieur au taux moyen régional de cette spécialisation (32 %). Dans ces EPCI en rouge, le taux de remplacement est en moyenne de 8 %.

Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2019 et 2024

premier territoire, au cœur des appellations les plus prestigieuses, les départements sont quasi compensés par les nouvelles installations (90 %). En revanche dans la zone autour de Mâcon, le taux de remplacement est à peine d'un sur deux.

La décomposition locale du taux de renouvellement : structure et performance

L'écart entre le taux de remplacement observé dans un territoire donné et le taux de remplacement observé pour l'ensemble de la région peut

se décomposer en deux effets distincts. Un premier effet, dit structurel, permet de mesurer l'impact de la spécialisation agricole du territoire mesurée par la structure des sortants par Atexa.

Ainsi, un EPCI aura un effet structurel positif (respectivement négatif) si ses sortants proviennent plus souvent de spécialisations à taux de remplacement élevés (resp. faibles). Cela signifie que, globalement, pour un même volume de sortants, la structure locale par Atexa est favorable (resp. défavo-

able) car elle « génère » plus (resp. moins) de renouvellement.

Le second effet, dit résiduel, prend en compte les autres effets locaux, notamment la « performance » des territoires, indépendamment de leur structure. Un EPCI aura notamment un effet résiduel positif si ses Atexa génèrent plus d'entrées pour chaque sortie par rapport à la moyenne observée au niveau régional.

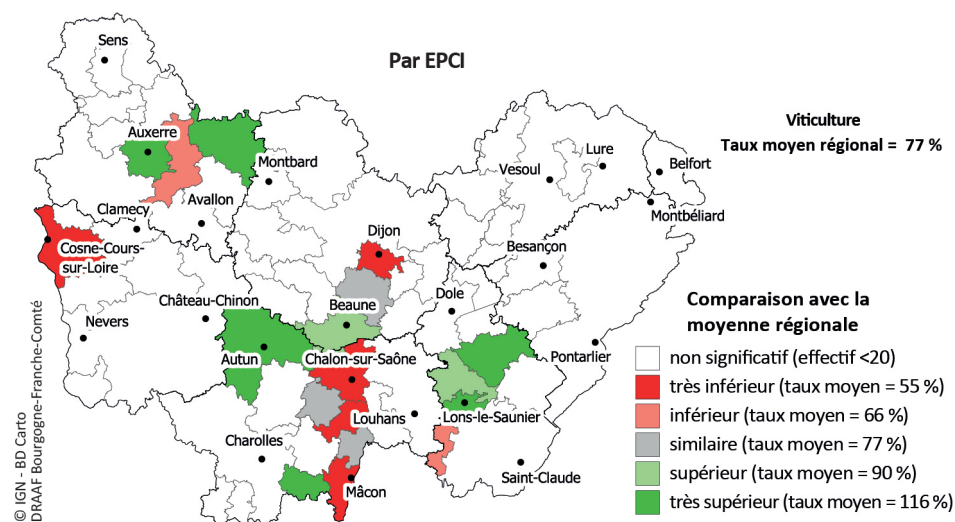
Ces deux effets peuvent se cumuler, positivement ou négativement, ou au contraire se contrebalancer l'un l'autre (cf. figure 11).

Une structure agricole majoritaire défavorable à l'ouest de la région

Ainsi, dans une large bande couvrant le nord de l'Yonne (hors Chablisien), l'ouest de la Côte-d'Or jusqu'au sud de la Saône-et-Loire, l'effet structurel est négatif, voire très négatif dans la majorité des EPCI. Dans ces territoires, les activités agricoles dominantes sont principalement les grandes cultures et/ou l'élevage bovins viande. Or ces spécialisations ont un taux de remplacement très inférieur au taux régional global et impactent donc négativement le renouvellement des exploitants dans ces territoires. Dans les zones en rouge, un effet résiduel négatif vient aggraver l'effet structurel. Ce sont les territoires les plus fragiles car à la fois pénalisés par leur structure et par le fait que leurs orientations dominantes ont un taux de renouvellement plus bas qu'ailleurs. Dans les zones en bleu, l'effet résiduel positif atténue l'effet structurel. C'est notamment le cas dans le Morvan et ses alentours et une large zone autour de Charolles où l'élevage bovin viande est très majoritaire (de 55 % à 87 % des exploitants selon les EPCI) mais se renouvelle mieux qu'ailleurs.

À l'opposé, dans le massif jurassien, la situation est meilleure avec des effets

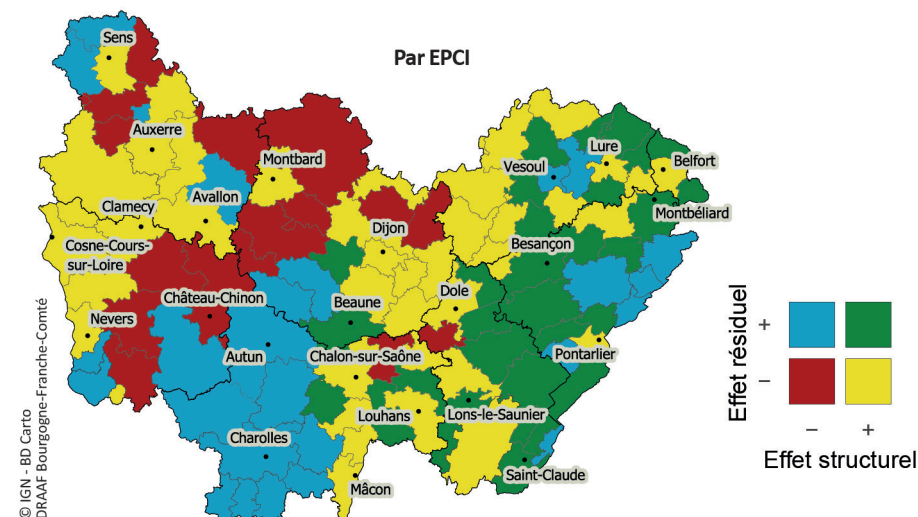
Figure 10 - Taux de remplacement entre 2019 et 2024 en Viticulture



Note de lecture : Dans les EPCI en rouge, le taux de remplacement en viticulture est très inférieur au taux moyen régional de cette spécialisation (77 %). Dans ces EPCI en rouge, le taux de remplacement est en moyenne de 55 %.

Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2019 et 2024

Figure 11 - Influence croisée de l'effet structurel et de l'effet résiduel sur le taux de remplacement



Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2019 et 2024

structurel et résiduel qui se combinent positivement dans la majorité des EPCI. La très forte prépondérance de l'élevage bovin laitier, accompagné par endroits de polyculture-polyélevage, explique globalement un effet structurel légèrement positif sur ce secteur géographique. L'effet résiduel y est également favorable voire très favorable car le taux de renouvellement dans l'orientation bovins lait est nettement supérieur à la moyenne régionale dans la quasi-totalité de ce territoire. Cela s'explique par la bonne dynamique de la filière «

Comté » qui favorise l'installation de jeunes exploitants.

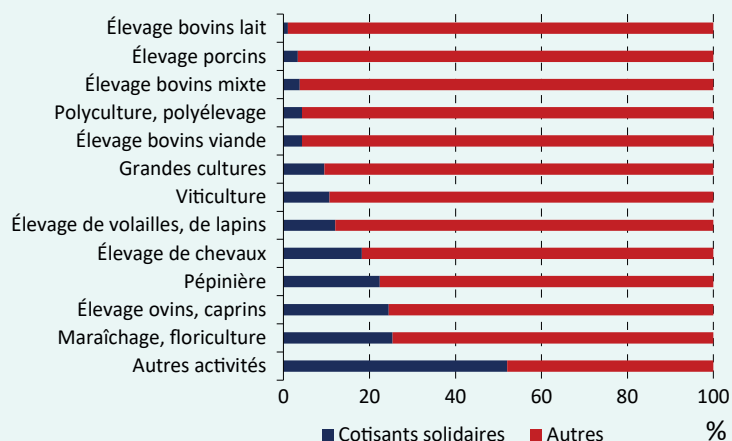
Les EPCI en jaune sont plus mixtes en termes d'activités agricoles. La polyculture-polyélevage y est souvent importante comme dans l'ouest de la Haute-Saône, ainsi que la viticulture autour d'Auxerre et entre Dijon et Maçon. Ces deux spécialisations à taux de remplacement en moyenne élevés apportent ainsi un avantage structurel à ces territoires, même s'ils sont moins performants qu'ailleurs.

Encadré 1 - Les cotisants solidaires

Les cotisants solidaires sont une catégorie créée par la MSA pour désigner les personnes exploitant une faible superficie et / ou consacrant à l'activité agricole un volume de travail annuel compris entre 150 et 1 200 heures par an, ce qui correspond à une activité insuffisante pour bénéficier du statut de « chef d'exploitation agricole ». Au niveau national, la part de cotisants solidaires atteint 14 % contre moins de 9 % en Bourgogne-Franche-Comté soit environ 2 500 personnes. Dans certains départements comme l'Hérault, le Var, les Pyrénées-Orientales ou l'Ardèche, cette part avoisine les 30 %.

Dans la région, la part de cotisants solidaires est très faible parmi les éleveurs bovins (de 1 à 4 %) et avoisine les 10 % en viticulture et en grandes cultures. Un quart des maraîchers/floriculteurs et des éleveurs d'ovins/caprins sont des cotisants solidaires en raison du nombre important de très petites structures dans ces activités.

Figure 12 - Part des cotisants solidaires selon leur activité principale en 2024



Source : MSA, fichiers des cotisants non salariés 2024

Source et méthodologie

La **MSA** (Mutualité sociale agricole) gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés agricoles et des salariés agricoles. Les données présentées dans cette étude sont issues des fichiers des cotisants non-salariés mis à disposition du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire par la MSA. Un filtre basé essentiellement sur le code Atexa a été appliqué pour s'approcher au plus près du champ des exploitations agricoles au sens du recensement agricole. Les données sont fondées sur les cotisants présents au premier janvier de chaque année. L'étude concerne la période 2019 à 2024.

Atexa : il s'agit de l'assurance contre les accidents du travail et maladie professionnelle des non-salariés agricoles. Pour en bénéficier, les cotisants à la MSA doivent déclarer l'activité agricole qu'ils exercent de manière prépondérante en temps de travail au sein de leur exploitation. L'Atexa est rattachée aux individus et donc des coexploitants peuvent déclarer des Atexa différentes au sein d'une même exploitation. L'Atexa ne correspond pas toujours à la notion d'Otex (orientation technico-économique) utilisée par le recensement agricole qui, elle, définit l'activité principale globale de l'exploitation.

Taux d'entrées : nombre d'installations entre 2019 et 2024 rapporté au nombre d'exploitants en activité en 2019.

Taux de sorties : nombre de départs entre 2019 et 2024 rapporté au nombre d'exploitants en activité en 2019.

Taux de remplacement : nombre d'installations rapporté au nombre de départs.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Björn Desmet
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteurs : Lionel Malègue
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2026